



Succession demande de remboursements

Par **bellotti**, le **08/04/2008 à 14:48**

bonjour,ma question concerne une affaire familiale.mon défunt père avait racheté les parts de la maison familiale à ces deux frère en 2003.alors que nous devons signer le partage chez le notaire,mes oncles ont fait une demande de placement de ma grand mère paternelle, sous tutelle,aussi nous avons avec mes 2 frères pris la décision de ne plus signer le partage et de demander (en 2007) la restitution des sommes versées par mon père pour les parts de la maison.A ce jour nous n'avons toujours pas reçu de réponses de nos oncles, quels sont nos recours?

Par **Upsilon**, le **08/04/2008 à 15:17**

Bonjour et bienvenue sur notre site!rnrnJe ne comprend pas très bien la démarche... Sur quel fondement demandez vous la restitution des fonds ?

Par **bellotti**, le **08/04/2008 à 15:37**

nous jouons sur le fait que la maison n'a toujours pas été enregistrée à notre nom du fait du refus de nos oncles de dissocier du partage les terrains et la maison et que donc aujourd'hui la signature chez le notaire est suspendue. Or, cela fait 4 ans que nous avons versé 300 000 f et que ces fonds seraient mieux dans nos mains que dans les leur